

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_43

RECONDUCTION DE L'OPERATION DE SENSIBILISATION « QUAND ON ARRIVE EN PARC »

Date de la convocation

13/05/25

Le 20 mai 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)

Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

Code projet : 5300

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Contrat de Parc 2023-2026

Fiche action N°2.8 : Développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les services touristiques

Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- l'impact et la visibilité de la campagne nationale « Quand on arrive en Parc » (affiches et autocollants vintage et originaux) portée par la Fédération française des PNR depuis 2 ans pour sensibiliser les publics et valoriser la marque Valeurs Parc naturel régional ;
- la réussite de cette campagne dans le PNR de Millevaches qui s'est traduite notamment par la distribution de tous les supports acquis entre 2023 et 2024 ;
- la nécessité de continuer à sensibiliser les visiteurs et les habitants aux bons comportements à adopter dans nos espaces naturels sensibles, quels que soient les enjeux (comportement en randonnée, attitude face aux chiens de troupeaux, respect de la faune et de la flore, gestion de l'eau, modalités de transport...)

Contexte :

Après la réussite de l'opération initiale mise en place par la Fédération française des Parcs en 2023, dont le Parc de Millevaches en Limousin (PNR ML) s'était largement saisi en dépassant les quantités prises en charge et offertes par la Fédération, le PNR ML a renouvelé l'action en 2024 en offrant aux marqués Parc et aux offices de tourisme les 3 200 exemplaires des autocollants achetés pour l'opération 2024, tout en continuant à écouler le stock des affiches commandées l'année précédente.

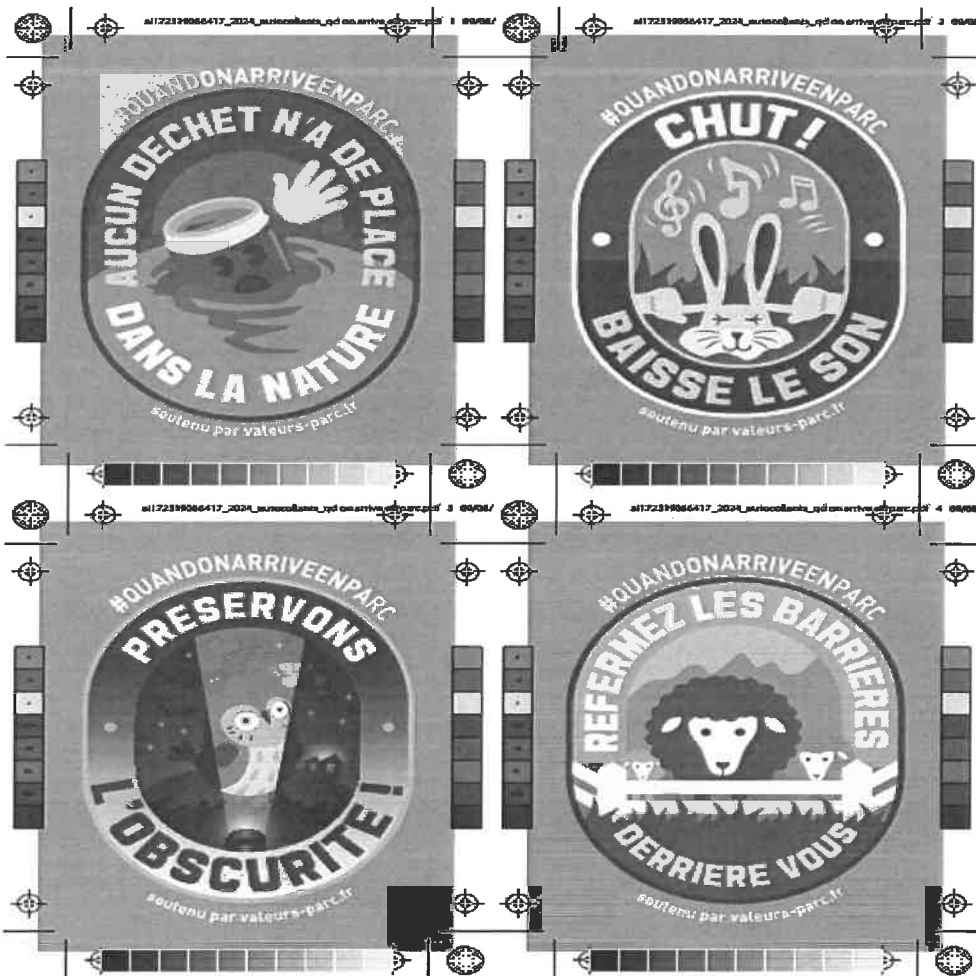
Ces supports ont été distribués tout au long de la saison à la Maison du Parc en période d'ouverture (entre mai et septembre) mais aussi à l'occasion des salons, des opérations événementielles, lors des animations auxquelles le PNR ML participe ou qu'il organise lui-même. En ce printemps 2025, les stocks sont épuisés.

Description du projet :

L'objectif en 2025 est de poursuivre la démarche et de continuer à la fois à :

- sensibiliser les habitants et les visiteurs du PNR ML aux bons gestes à adopter quand on pratique des activités de pleine nature sur le territoire ;
- promouvoir et à donner de la visibilité à la marque Valeurs Parc naturel régional puisqu'elle figure sur les autocollants produits avec la mention « soutenu par valeurs-parc.fr ».

Les 16 messages seront imprimés en 200 exemplaires chacun (soit 3 200 au total) sur des autocollants de dimensions 7x9 cm et distribués autant que possible toute l'année, en voici la liste complète :







Quant à l'affiche, de dimension A3 et imprimée en 1000 exemplaires, elle reprendra comme suit tous les messages tout en valorisant nettement la marque Parc :



Les autocollants et les affiches seront largement diffusés une première fois lors de la bourse aux documents touristiques (BAD) que le PNR ML organisera début juin à Millevaches pour distribuer son Carnet de sorties découverte et les sets de table pour les restaurants. Seront invités à cette BAD tous les Offices de tourisme et tous les Marqués Parc, ainsi que les sites de visites principaux du PNR ML. Globalement, une quarantaine de points de diffusion sont ciblés (Maison du Parc, locaux d'OT, espaces d'accueil des marqués Parc, autres sites de visite potentiels...).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses Prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles (TTC)		
Items	Montants	Financeurs	%	Montants
Impression et livraison de 3200 autocollants	630 €	Région NA	35%	290,50 €
Impression et livraison de 1000 affiches	200 €	PNR ML	65%	539,50 €
Total	830 €		100%	830 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider l'opération ci-dessus ;
- de valider son contenu opérationnel prévisionnel ;
- de valider le plan de financement de l'opération présenté ;
- d'autoriser le Président à :
 - * solliciter les financements correspondants au plan de financement présenté ;
 - * prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - * signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider l'opération ci-dessus ;
- de valider son contenu opérationnel prévisionnel ;
- de valider le plan de financement de l'opération présenté ;
- d'autoriser le Président à :
 - * solliciter les financements correspondants au plan de financement présenté ;
 - * prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - * signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	14			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 27/05/25
Et qu'elle a été affichée le 27/05/25



Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 019-251900130-20250520-B_2025_43-DE